

# PROCES VERBAL de la REUNION

Du MARDI 11 AVRIL 2023

Convocation le 03 avril 2023

Le mardi 11 avril 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, également convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

**Etaient présents :** M. ALLOUCHERY JM –Mme LABBÉ Véronique – Mme DEZOTHEZ Valérie – Mme FENEUIL Caroline – Mme HANON Ariane – Mme HIMA-VERREMAN Angéline – M. GUERLET Victorien – Mme DRAVIGNY Jocelyne

**Excusée avec Pouvoir :** M. PATTE Gauthier donnant pouvoir à Mme HIMA VERREMAN Angéline

Absent : M. HOUSSART Alexandre

M GUERLET Victorien a été élu secrétaire de séance.

## 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023

## 2/CA 2022

*Délibération n° 11.2023*

Les résultats sont arrêtés comme suit :

### INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2022 :	- 111 809.99€
Recettes d'investissement 2022	35 302.43€
Résultat 2021	- 5 823.23€
Résultat de clôture 2022	- 76 507.56€

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2022 :	- 356 342.43€
Recettes de fonctionnement 2022	427 448.59€
Résultat 2021	455 667.00€
Résultat de clôture 2022	526 773.16€

Résultats 444 442.37€

### *Délibération n°12.2023 – Affectation du résultat*

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 5 823.23 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 455 667.00 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : - 76 507.56 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 71 106.16 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : 0€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **82 330.79 €**

**Compte 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **82 330.79 €**

**Ligne 002** : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **444 442.37 €**

### 3/Approbation compte de gestion 2022

#### *Délibération n°13.2023 – approbation compte de gestion 2022*

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (1 pouvoir) :**

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 4/ vote des taux communaux 2023

#### *Délibération n° 14.2023*

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 pouvoir) :

**DÉCIDE**

**de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023**

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :43.11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 18.22%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 23. %

**de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.**

### 5/ BUDGET

#### *Vote des subventions 2023 - Délibération n°15.2023*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et voté à l'unanimité (1 pouvoir) :**

Vu les crédits inscrits au Budget 2023 au compte 65748

DECIDE d'approuver pour l'année 2023, l'octroi des subventions aux associations Suivantes :

- Les amis du Peuplier : 3 500€
- La Chamayote : 4 000€
- Pompiers de CHAMERY 150€
- Fanfare de CHAMERY 400€
- ADMR de VILLEDOMMANGE 650€
- MARPA Pargny les Reims 200€

Le montant total des subventions 2023 s'élève à 8 900€

#### *Vote du budget 2023 - Délibération n°16.2023*

Monsieur le Maire présente le budget unique 2023

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (1 pouvoir):**

- **Vote** le BP 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes
  - Section de Fonctionnement : 904 031 €
  - Section d'Investissement : 934 062 €

Le budget 2023 est voté par chapitre.

## 6/ PROPOSITION DU SIEM – GESTION DU CIMETIERE

### *Délibération n° 17.2023*

M le Maire présente au conseil municipal le nouveau service du SIEM à savoir la mise à disposition d'un Système d'Information Géographique (SIG) comprenant des données consultables (cadastre hors données MAJICS, données d'urbanisme, etc...) mais aussi des modules en option comme le cimetière.

Concernant le module cimetière, il permet de gérer l'intégralité des sépultures en répondant totalement aux lois en vigueur. Ces données s'appuient sur un plan interactif qui permet d'accéder aux données d'une concession par méthode géographique. Des outils de requêtes sont à disposition pour interroger la base de données (exemple : liste des concessions à renouveler).

Il présente le catalogue de service proposé par le SIEM avec les coûts des prestations et propose que la commune opte pour :

- Le SIG en consultation
- Le module cimetière

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (1 pouvoir) d'adhérer à ce service.**

- Forfait SIG
- Accès aux données Majics en complément de l'option SIG
- Module cimetière
- Constitution des données géographiques du cimetière
- Constitution de la base de données manuelle

**Il autorise le Maire à signer la convention avec le SIEM, à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'aboutissement de ce projet.**

Séance levée à 20h30

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY

Véronique LABBÉ

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

*(excusé pouvoir)*

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline FENEUIL

*(absent)*

Angéline HIMA-VERREMAN

Ariane HANON